

## **Règlement du jeu concours – Pomme de Terre Délicatesse - HDC Lamotte**

GAGNEZ votre Sac Isotherme

Mise à jour : 3/08/2019

### **Article 1 : L'Organisateur**

HDC Lamotte domiciliée au 476, Les Combourioux, 26260 Bren - France, ci-après dénommée "L'Organisateur" organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat du :

-Vendredi 21 août à 17h30 au mercredi 4 septembre 2019 à 23h59

L'opération est intitulée : « Jeu concours DÉLICATESSE »

Cette opération est accessible via la page

Facebook <https://www.facebook.com/PommeDeTerreDelicatesse/>

### **Article 2 : Conditions de participation**

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse), qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page Facebook <https://www.facebook.com/PommeDeTerreDelicatesse/> L'Organisateur se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclues de toutes participations au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel, des membres de L'Organisateur et de ses Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

2.3 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

### **Article 3 : Modalité de participation**

Pour participer, le joueur doit :

- Disposer d'un compte Facebook

> LIKER la page Pomme de terre Délicatesse 👍

> COMMENTER la publication en répondant à la question : Pourquoi la pomme de terre délicatesse, est elle si délicate ? Soyez inspirez et créatif, pour tenter de remporter le jeu 🎁

> puis, TAGUER un ami pour l'inviter à participer au jeu ! 🧑🧑

Le jeu est accessible 24h sur 24 sur Internet depuis la page Facebook <https://shakr.cc/27eoj>

#### **Article 4 : Sélection des gagnants**

Les 5 gagnants seront choisis parmi les commentaires du post.

Les gagnants seront informés par message privé sur facebook de leur victoire.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise L'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville de résidence, et de sa photo pour laquelle il cède ses droits à l'image (pour une période de 10 ans, sur la France et le monde, sur tous types de supports imprimés et en ligne) dans toute manifestation publi-promotionnelle, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne répond pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué. Le participant autorise toutes les vérifications concernant son identité, son âge, ses coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de sa participation. A ce titre, L'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant.

#### **Article 5 : Gain**

Le Jeu est composé de la dotation suivante : 5 sacs isothermes blancs avec le logo Délicatesse  
Valeur unitaire : 15 €

#### **Article 6 : Acheminement des lots**

À la suite de sa participation, en cas de gain comme décrit aux présentes, le gagnant recevra son cadeau à l'adresse postale qu'il aura indiquée à L'Organisateur.

Le lot n'est pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le lot correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. L'Organisateur ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation du lot. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

## **Article 7 : Limitation de responsabilité**

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, L'Organisateur ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu.

Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié aux jeux concours. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours s'adresser à l'Organisateur du jeu et non à Facebook. Tout contenu soumis est sujet à modération. L'Organisateur s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

L'Organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mise en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude.

## **Article 10 : Données personnelles**

Il est rappelé que pour participer au Jeu, le gagnant doit nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à l'acheminement du prix. Ces informations sont destinées à L'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de L'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En

application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : HDC Lamotte domiciliée au 476, Les Combourioux, 26260 Bren - France

### **Article 11 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : HDC Lamotte domiciliée au 476, Les Combourioux, 26260 Bren - France et au plus tard trente (30) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.